

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET DE LA RÉSIDENCE « Les BERGERS »**
(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi vingt-neuf juin à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Savigny en Véron située Le Bourg à Savigny en Véron.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2022

PRÉSENTS :

MME C.MARCHAL – MME L.VUILLERMOZ – MME C.LAMBERT – MME F.HENRY – M.PAVY – MME F.ROUX – MME D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. A.DUBOIS – MME C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. JL.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT
MME G.HAILLOT-ENSARGUET excusée
M. S.PINAUD excusé
M. D.GODOY a donné pouvoir à MME F.HENRY
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME C.FROLA
M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME D.TIJOU
M. P.RALLE excusé

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME C.LAMBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME B.BACHET

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 16
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 12	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 4	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires, il convient de procéder à quelques ajustements sur le budget annexe de la résidence « Les BERGERS ».

Section de Fonctionnement

D É P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
011/6228	Divers - Diagnostic Amiante	+ 300 €
016/61558	Autre matériels - Réparation sèche-linge	+ 150 €
016/673	Titres annulés - Régularisation annulation titres sur exercice antérieur	+ 1 800 €
Total Dépenses de fonctionnement		+ 2 250 €

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
018/6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale - Indemnité inflation URSAFF	+ 1 100 €
018/7483	Forfait autonomie - Versement CPOM	+ 1 000 €
019/778	Autres produits - Trop perçu et non réclamé de 2016	+ 150 €
Total Recettes de fonctionnement		+ 2 250 €

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET DE LA RÉSIDENCE « Les BERGERS »**
(Page n° 2 / 2)

Section d'Investissement

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
016/165	Dépôts et cautions - Caution de sortie résident	+ 2 000 €
Total Dépenses d'investissement		+ 2 000 €

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
016/165	Dépôts et cautions - Caution d'entrée résident	+ 2 000 €
Total Recettes d'investissement		+ 2 000 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter la décision modificative n°1 au budget annexe de la résidence « Les BERGERS » telle que présentée ci-dessus
- de charger M. le Président de transmettre la délibération à Mr le Trésorier Principal.

Certifié exécutoire, compte tenu :
-de la publication le *06 juillet 2022*
-de la transmission en sous-préfecture le *06 juillet 2022*
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

